Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement

ART. 74 N° 1267

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2019

CROI	SSANCE ET	TRANSFORMATION DES ENTREPRISES	S - (N° 1761)
Commission			
Gouvernement			
Adopté			
		AMENDEMENT	N º 1267
		présenté par n de la commission spéciale chargée d'examin e et la transformation des entreprises et Mme 	
		ARTICLE 74	
À l'alinéa 5, subs	stituer au mot	:	
« monde »,			
le mot :			
« milieu ».			
		EXPOSÉ SOMMAIRE	

Amendement rédactionnel.